

Date: 19 mars 2020

DEMANDE DE COTATION RFQ Nº UNFPA/BFA/RFQ/20/04

Madame, Monsieur,

L'UNFPA sollicite par la présente une cotation pour des services de Mise en œuvre des actions de plan marketing QG-Jeune.

L'UNFPA nécessite la prestation d'une structure spécialisée dans la communication pour les services de mise en œuvre des actions de plan marketing afin de promouvoir la plateforme QG Jeune et de favoriser l'accès des jeunes de 15-19 ans aux services de santé sexuelle reproductive au Burkina Faso.

Cette Demande de Cotation est ouverte à toutes les sociétés légalement constituées en mesure de fournir les services et qui disposent de la capacité juridique pour exercer dans le pays ou par l'intermédiaire d'un représentant agréé.

Les Termes de références sont joints à la présente demande

I. À propos de l'UNFPA

L'UNFPA, le Fonds des Nations Unies pour la Population, est une Agence internationale de développement dont le but est de réaliser un monde où chaque grossesse est désirée, chaque accouchement est sans danger, et le potentiel de chaque jeune est accompli.

L'UNFPA est la principale Agence des Nations Unies qui permet aux femmes et aux jeunes d'avoir une vie sexuelle et reproductive saine. Pour en savoir plus au sujet de l'UNFPA, veuillez visiter : À propos de l'UNFPA.

II. Questions

Les demandes de clarification doivent être communiquées par écrit au contact ci-dessous :

Nom de la personne de contact à l'UNFPA :	Adjima Ouoba
No. de tél. :	+226 25 49 13 00
Adresse e-mail du contact :	clarification@unfpa.org

La date limite pour envoyer des questions est fixée au 26 mars 2020, à 10:00, heure de Ouagadougou. Les réponses aux questions seront communiquées par écrit à toutes les parties le plus rapidement possible après ce délai et posté sur le site www.ungm.org et sur le site de UNFPA Burkina Faso: burkinafaso.unfpa.org





III. Contenu des Cotations

Les Cotations doivent être envoyées en un seul e-mail, si la taille le permet. Les Cotations doivent contenir :

- a) L'offre technique, correspondant aux exigences définies dans les Termes de Références.
- b) Le devis financier, en respectant strictement le formulaire de devis financier (bordereau de prix).

Les deux parties de la cotation doivent être signées par l'autorité compétente de la société soumissionnaire et envoyées en format PDF.

Les offres partielles dans le même lot ne sont pas autorisées dans le cadre de la présente consultation. Toutefois un soumissionnaire peut soumissionner pour un ou plusieurs lots. L'UNFPA se réserve le droit de sélectionner et d'accepter une ou des parties de toute soumission.

IV. Instructions de soumission

Les offres doivent être préparées conformément aux recommandations présentées dans la section III ci-dessus et envoyées par e-mail accompagnées d'un devis dûment rempli et signé à faso.bidtender@unfpa.org au plus tard le : Jeudi 02 Avril 2020 à 13:00, heure de Ouagadougou¹.

N'envoyez pas vos documents de soumission à toute autre adresse e-mail. L'envoi d'une soumission, y compris comme copie carbone, à une autre adresse irait à l'encontre de la confidentialité du processus et entraînerait l'invalidation de votre soumission.

Veuillez lire les recommandations suivantes pour les soumissions électroniques :

- La référence suivante doit être incluse dans le champ de l'objet de l'e-mail:
 UNFPA/BFA/RFQ/20/04-Fourniture de services de mise en œuvre des actions de plan marketing. Les e-mails ne contenant pas l'objet correct pourront ne pas être pris en compte par le fonctionnaire en charge de l'approvisionnement et donc ignorés.
- La taille totale de l'e-mail ne doit pas excéder 20 MB (y compris le corps de l'e-mail, les pièces jointes et les en-têtes). Si les détails techniques sont inclus dans des fichiers électroniques de grande taille, il est recommandé de les envoyer séparément avant la date de clôture.

V. Vue d'ensemble du processus d'évaluation

L'évaluation sera réalisée au moyen d'un processus en deux étapes par une commission d'évaluation ad hoc. Les offres techniques seront évaluées et notées en premier, avant l'évaluation et la notation des offres financières.

Évaluation technique

-

http://www.timeanddate.com/worldclock/city.html?n=69
UNFPA/PSB/Bids/Request for Quotation for Services/RFQ/ RFQ Complex Services [0616 – Rev02]

www.unfpa.org



Les offres techniques seront évaluées sur la base de leur conformité aux spécifications de service ou au cahier de charges présentées dans la section II et conformément aux critères d'évaluation cidessous.

Critères	[A] Maximum de points	[B] Points obtenus par le soumissionnaire	[C] Pondération (%)	[B] x [C] = [D] Total des points
Profil de la société et adéquation au projet y compris la démarche technique, méthodologie et niveau de compréhension des objectifs du projet	100		25 %	
Expérience spécifique et expertise pertinente de la société en lien avec la mission à réaliser	100		20 %	
Expérience professionnelle du personnel employé pour le projet et expertise démontrée (CV, etc.)	100		25 %	
Planification des travaux ou calendrier indiqué dans l'offre et adéquation aux objectifs du projet	100		20 %	
Liste des équipements pour la mission	100		10 %	
Total de tous les critères	500		100 %	

La grille de notation suivante sera utilisée pour garantir une évaluation objective :

Respect des exigences du cahier de charges sur la base des preuves fournies dans la soumission	Points Sur 100	
Dépassement significatif des exigences	90 – 100	
Dépassement des exigences	80 – 89	
Respect des exigences	70 – 79	
Respect partiel des exigences	1 – 69	
Non-respect des exigences ou informations servant à l'évaluation du respect des exigences non communiquées	0	



Évaluation financière

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique a obtenu un score minimum de 70 points seront évaluées.

Les offres financières seront évaluées en fonction du formulaire de devis financier. Le nombre maximum de points accordé à l'offre financière est de 100, et sera attribué au prix total le plus bas indiqué dans le devis. Tous les autres devis financiers recevront un nombre de points inversement proportionnel calculé sur la base de la formule suivante :

Score financier=	Devis moins-disant	X 100 (Score maximum)
	Devis à évaluer	- X 100 (Score maximum)

Score total

Le score total de chaque offre sera constitué de la somme pondérée des scores technique et financier. Le score total maximum est de 100 points.

Score total = 70 % du score technique 30 % du score financier

VI. Critères d'attribution

L'UNFPA attribuera un bon de commande/contrat de service professionnel sur la base de coûts fixes ou de prix plafond au(x) soumissionnaire(s) ayant obtenu le score total le plus élevé.

VII. Droit de l'UNFPA de modifier les quantités au moment de l'attribution du marché

L'UNFPA se réserve le droit, au moment d'attribuer le marché, d'augmenter ou de réduire jusqu'à 20 % les volumes de service spécifiés dans cette Demande de Cotation, sans aucune modification du prix à l'unité ou des conditions générales.

VIII. Conditions de paiement

Les conditions de paiement de l'UNFPA sont de 30 jours nets à compter de la date de réception de la facture et de la livraison/acceptation des prestations correspondant à l'échéance liée au paiement, comme indiqué dans le contrat.

IX. Fraude et corruption

L'UNFPA s'engage à prévenir, identifier et traiter tout acte de fraude à son encontre et à l'encontre des tierces parties impliquées dans ses activités. La politique de l'UNFPA en matière de fraude et de corruption est disponible ici : <u>Politique contre la fraude</u>. La soumission de toute offre implique que le Soumissionnaire a pris connaissance de ladite politique.

Les fournisseurs, ainsi que leurs filiales, représentants, intermédiaires et mandants devront coopérer, lorsque la demande leur en est faite, avec le Bureau de l'audit et des investigations de l'UNFPA, avec toute entité de contrôle mandatée par le Directeur exécutif de l'UNFPA et avec le conseiller en déontologie de l'UNFPA. Cette coopération peut prendre les formes suivantes, mais sans s'y restreindre : accès à tous les employés, représentants, agents, cessionnaires du vendeur ; mise à disposition de tous les documents nécessaires, y compris la comptabilité. Toute non-coopération aux investigations menées constitue une raison suffisante pour que l'UNFPA résilie l'accord et pour retirer le fournisseur de la liste des fournisseurs agréés auprès de l'UNFPA.



Les soumissionnaires peuvent accéder à une ligne anti-fraude confidentielle pour dénoncer les activités frauduleuses à l'adresse suivante : <u>Ligne anti-fraude de l'UNFPA</u>.

X. Politique de tolérance zéro

L'UNFPA applique une politique de tolérance zéro concernant les cadeaux et l'hospitalité. Il est donc demandé aux fournisseurs de ne pas envoyer de cadeaux ou de proposer l'hospitalité au personnel de l'UNFPA. De plus amples détails concernant cette politique sont disponibles à l'adresse suivante : <u>Politique de tolérance zéro</u>.

XI. Contestation du processus de Demande de Cotation

Les soumissionnaires qui estiment avoir été traités injustement ou inéquitablement dans le cadre de l'appel d'offres, de l'évaluation ou de l'adjudication d'un contrat pourront envoyer une réclamation au chef de l'UNFPA Burkina Faso; Auguste Kpognon, Représentant Résident, à l'adresse suivante : kpognon@unfpa.org ou de son représentant. Si le fournisseur n'est pas satisfait de la réponse fournie par le chef de l'unité concernée, il peut contacter le Chef de la Division des services d'approvisionnement à l'adresse procurement@unfpa.org.

XII. Avertissement

Si un des liens contenus dans ce document est indisponible ou inaccessible pour quelque raison que ce soit, les soumissionnaires peuvent contacter le fonctionnaire en charge de l'approvisionnement pour demander ces documents au format PDF.



Bordereau de prix

Nom du Soumissionnaire :	
Date de la cotation :	Cliquez ici pour indiquer une date.
Numéro de la demande de cotation :	UNFPA/BFA/RFQ/20/04
Devise de la cotation :	CFA
Frais de livraison sur la base de l'Incoterm 2010 suivant :	N/A
Durée de validité de la cotation : (Le devis doit être valide pour une période d'au moins trois mois après la date de clôture de la soumission)	

• L'UNFPA étant exempt d'impôts, tous les tarifs communiqués ne doivent pas inclure de taxes.

Exemple de bordereau des prix : [supprimer après avoir complété le bordereau des prix ; créer aussi une version Excel]

Article	Description	Nombre et description du personnel par niveau	Tarif horaire	Nombre d'heures nécessaires	Total
	1/ Campagne d'affichage urba	in			
1.1.	Frais professionnels				
			Total dos frais	 	CFA
1 2	Débours		rotal des frais	projessionneis	LFA
1.2.	Debours		T	Τ	
		1	То	tal des débours	CFA
	ot1 (Frais professionnels + débours	s)			CFA
	2/ Réalisation de spots vidéo				
2.1.	Frais professionnels				
			Total dos frais	 	CFA
2.2	Débours		Total des frais	projessionneis	L CFA
۷.۷.	Debours		T	Τ	
		1	То	tal des débours	CFA
TOTAL L	' ' - ' - '				CFA
	3/ Campagne Scratch & Revea	1			
3.1.	Frais professionnels				
			Total dos frais	nrafaccionnals	CFA
2 7	Débours		roturaes jrais	professionnels	CFA
٦.۷.	Legionis				
	1	l .	То	tal des débours	CFA
TOTAL L	ot3 (Frais professionnels + débou	ırs)			CFA



4. Lot 4	/ Campagne de diffusion TV			
	Frais professionnels			
4.2	D.//	Total des frais	professionnels	CFA
4.2.	Débours			
	<u> </u>	To	tal des débours	CFA
TOTAL Lo	t4 (Frais professionnels + débours)			CFA
signer, a a amendem clarificatio	par la présente que la société mentionnée examiné la Demande de Cotation UNFPA/ ients au document (le cas échéant) et on des prestataires potentiels. De plus, la es aux contrats, et respectera ce devis jusqu'	BFA/RFQ/20/04, y compris l des réponses fournies par a société accepte les Condi	'ensemble des l'UNFPA aux	annexes, des questions de
		Cliquez ici pour indiquer		

une date.

Date et lieu

Nom et titre



Annexe I : Conditions générales applicables aux contrats : Contrats visés par la clause de minimis

Cette Demande de devis est soumise aux Conditions générales de l'UNFPA applicables aux contrats visés par la clause de minimis, disponible en <u>anglais</u>, <u>espagnol</u> et <u>français</u>.